COMMUNE DE VILLARS

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil Municipal **Séance du 20 Février 2023**

N°D-2023-02-01

Demande modification plan de financement DETR 2023.

Projet de réhabilitation d'une maison de Village – Place de la Fontaine Le 20 Février 2023, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 Février 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents: Mesdames: BELLON S., CECCHINI C., FELLON F., MENSE M.,

PEREIRA S., VANEL M.,

Messieurs: EVEN P., HENAREJOS F., MASSEL A., POUCEL A.,

Absents excusés : BLANC P.,

Absents: CORNAND JB, CASTANO C., POIMBOEUF J., Procurations: BLANC P. a donné procuration à EVEN P.,

Secrétaire de séance : FELLON Françoise

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le Plan de financement pris dans la délibération N°D-2023-01-02 pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 et propose de solliciter cette subvention pour les travaux de réhabilitation d'une maison de Village – Place de la Fontaine, afin d'être en adéquation avec le plan de financement du CDST 2020-2022

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 291.000 € HT.

Le plan de financement est modifié comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
DETR (24.03%)	69.920 €
CDST 2020-2022 (45.97%)	133.780 €
Autofinancement (30%)	87.300 €
TOTAL HT	291.000 €

Le Conseil Municipal, OUÏ l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide au titre de la DETR 2023 pour la réalisation des travaux cités ci-dessus, soit une aide de 69.920 €
- D'Approuver le nouveau plan de financement prévisionnel

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La Maire Sylvie PEREIRA

> Accusé de réception en préfecture 084-218401453-20230221-d-2023-02-01-DE Date de réception préfecture : 21/02/2023